



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Plateau de Martainville

PLUi, contexte et objectifs

Face aux enjeux d'aménagement et de planification à moyen terme de notre territoire, **un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** a été prescrit en 2015 sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Plateau de Martainville. Issue d'une fusion entre plusieurs intercommunalités, la nouvelle Communauté de Communes nommée **Inter Caux Vexin** poursuit cette procédure depuis le printemps 2017. L'élaboration du PLUi concerne les **13 communes** initialement engagées dans cette démarche : **Auzouville-sur-Ry, Bois-l'Evêque, Bois-d'Ennebourg, Elbeuf-sur-Andelle, Fresne-le-Plan, Grainville-sur-Ry, La Vieux-Rue, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Préaux, Ry, Saint-Denis-le-Thibout et Servaville-Salmonville.**

Penser le futur dessin du territoire

L'ambition du PLUi est de prévoir et d'organiser l'avenir du territoire en relevant quelques défis : Quelle urbanisation pour demain ? Quel type d'habitat ? Quelle amélioration des circuits de déplacements ? Quelle amélioration du cadre de vie ? Quel développement économique ? Quelle protection des paysages et de l'environnement ? Quelle prise en compte des risques naturels et technologiques ?



L'élaboration du PLUi, organisation et contenu

Un groupe de travail...

Pour répondre à ces enjeux multiples, la collectivité se fait accompagner par les bureaux d'études **GeoDev** et **audecisé** ainsi que par les « personnes publiques associées » (Chambre d'Agriculture, Services de l'Etat, ...) qui ont pour rôle de la guider dans ses choix.

...Des représentants du territoire du Plateau de Martainville

Deux commissions de travail ont été formées. Pendant la phase technique, elles se réuniront régulièrement pour mener un travail de réflexion à partir des contenus délivrés par les bureaux d'études.

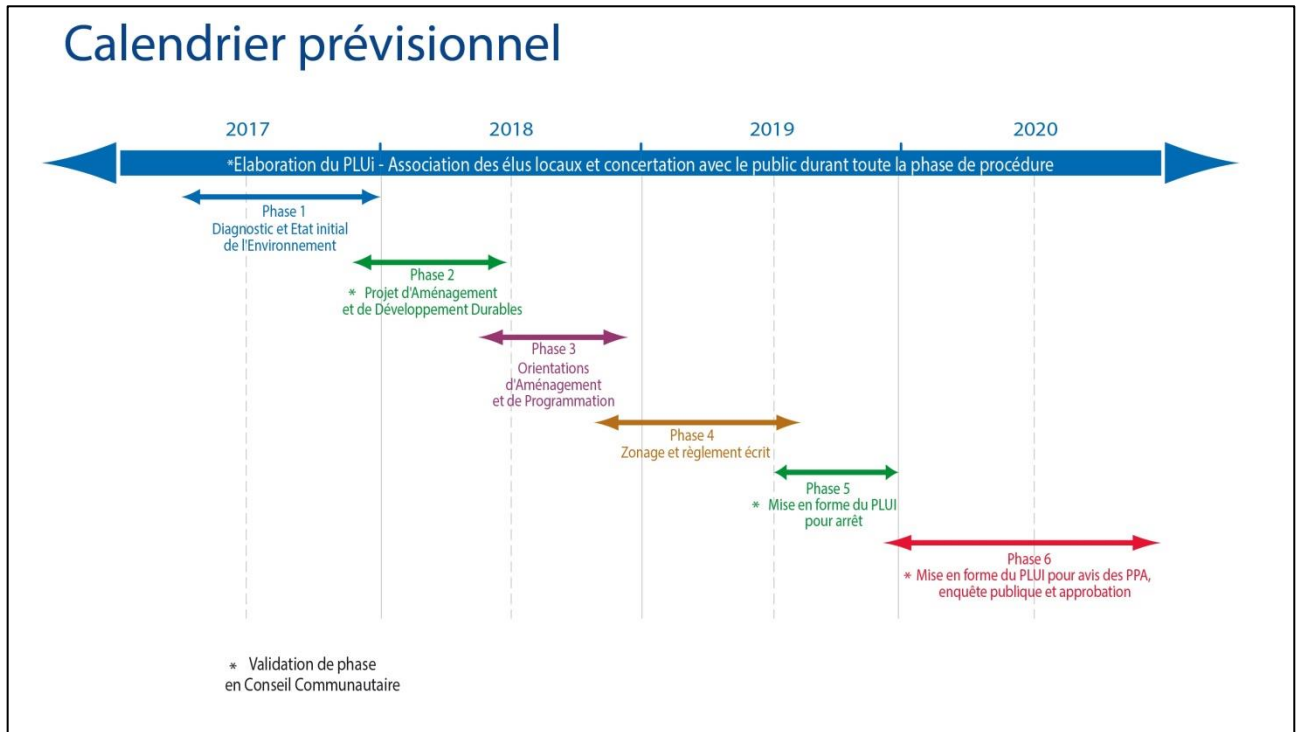
- **Le comité technique** composé de quatre élus a pour mission de partager les idées et de préparer les documents qui seront soumis au comité de pilotage.
- **Le comité de pilotage** composé notamment d'un représentant de chaque commune, qui débat et propose la stratégie, les objectifs et les orientations du PLUi avant leur validation en conseil communautaire.

Les prochaines étapes

Afin d'exprimer le projet de territoire, la mise en place du PLUi s'organise selon différentes étapes d'études et d'échanges. Dans les prochains mois, il s'agira ainsi de :

- Dresser le **diagnostic** du territoire, comprenant notamment :
 - Le recueil de données et des visites de terrain
 - L'analyse des atouts / contraintes et des enjeux de développement

- Des rencontres avec les exploitants agricoles
- Définir les **objectifs du PLUi** dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Travailler à des **outils réglementaires et opérationnels** pour mettre en œuvre ces objectifs (Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement écrit, zonage)



L'élaboration du PLUi, une concertation continue avec les habitants

S'informer et participer

Aujourd'hui, le PLUi n'est qu'au tout début de sa phase technique d'élaboration. La mobilisation de tous les acteurs du territoire, et notamment des habitants, est primordiale pour formaliser un document stratégique qui sera partagé par le plus grand nombre.

La population sera informée de l'avancement du projet par :

- Des **publications dans la presse locale**
- Des **expositions publiques** au siège de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin à Buchy, au Pôle de Martainville-Epreville et dans les mairies (à partir du printemps 2018)
- La diffusion de **trois bulletins « spécial PLUi »**
- Des **affichagees** en mairie, dans les **bulletins municipaux** et des informations sur les **sites Internet** des communes
- Le **site Internet** dédié au PLUi : <https://participation.institut-auddice.com/PLUi-Plateau-de-Martainville>

La population est invitée à s'exprimer :

- Sur les **registres** mis à disposition dans chaque mairie ainsi que dans les locaux de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (au siège de l'intercommunalité à Buchy et au Pôle de Martainville-Epreville)
- Par **courrier électronique** à l'adresse suivante : plui.plateau.martainville@gmail.com
- Lors des **réunions publiques** qui seront organisées à partir du printemps 2018